Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_115-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize novembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 27 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 28 (M. Jean-Michel FILY ne prend pas part au vote)

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD (arrivée à 19h14) - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - M. Jean-Yves VEILLON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Isabelle LE MARCHAND — M. Maël GOUTTEBARGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christine LE BAIL-COULANGE.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Isabelle LE MARCHAND à M. Yves FÉREY
Pouvoir de M. Maël GOUTTEBARGE à Mme Marie-Christine JOLIET

OBJET : 2026/1116/115 : ÉDUCATION : OGEC – PRISE EN CHARGE DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE AU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_115-DE

Vu l'avis de la commission affaires scolaires, enfance et jeunesse en date du 7 octobre 2026,

Monsieur Yves FÉREY, Maire de Melesse, rappelle aux membres du Conseil municipal que des agents, rémunérés par l'OGEC de Melesse, assurent la surveillance des enfants des écoles privées lors de la pause méridienne dont la responsabilité revient à la commune. La commune de Melesse prend en charge la rémunération de ces agents à hauteur de 34 heures 20 minutes par semaine.

La demande de subvention concerne la période du 1er janvier au 31 décembre 2026. La participation de la commune pour cette période est évaluée à 27 456,67 €.

Par ailleurs, la location du restaurant scolaire de l'école Saint François, calculée chaque année sur l'indice du coût de construction, est évaluée à 7 344,70 €.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 28 voix « POUR », M. Jean-Michel FILY ne prenant pas part au vote,

- décident d'attribuer à l'OGEC une subvention de 34 801,37 € pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 afin de couvrir la rémunération des agents de l'OGEC chargés de la surveillance des enfants des écoles privées de Melesse sur le temps du repas et la location du local cantine.

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Mme Christine LE BAIL-COULANGE

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE